

N°2022-D14/A

OBJET :  
Affectation résultats  
2021- Secteur Normal

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 13 avril à 18h00

Le Comité Syndical légalement convoqué pour la séance du 06 avril 2022 n'a pu se réunir faute de quorum. Il est de nouveau convoqué ce jour avec le même ordre du jour et s'est tenu à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Étang de Saint-Quentin en Yvelines dite « île de loisirs » sous la présidence de Monsieur José CACHIN.

**Etaient présents :**

Mesdames Chantal CARDELEC - Sylvie PIGANEAU ;  
Messieurs José CACHIN - Ali RABEH

**Etaient absents excusés :**

Mesdames Anne CAPIAUX - Colette GERGEN ;  
Messieurs Othman NASROU - Bertrand COQUARD - Nicolas DAINVILLE

Mbres en exercice : 9  
Présents : 4  
Suffrages exprimés : 4:

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU les résultats de l'exercice 2021 du Budget secteur Normal ;

Considérant que la section de fonctionnement présente un résultat déficitaire de 411 841,46 € déterminé comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes de l'exercice	4 888 060,81	
Dépenses de l'exercice	-3 870 547,95	
Solde des opérations de l'exercice	1 017 512,86	(Excédent)
Résultat antérieur reporté	-1 429 354,32	
Résultat de l'exercice à affecter	-411 841,46	(Déficit)

**LE COMITE SYNDICAL**

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

PREND ACTE du résultat déficitaire de la section de fonctionnement du Budget Secteur Normal issu de la gestion 2021 d'un montant de 411 841,46 € ;

PRECISE que ce résultat sera intégré dans le cadre de la prochaine délibération budgétaire, en dépense de fonctionnement, à l'article 002.

Fait à Trappes-en-Yvelines,  
Le 13 avril 2022

Le Président du Syndicat Mixte  
José CACHIN

